

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
---

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

<b>Date de la convocation :</b>
---------------------------------

<b>10 octobre 2023</b>
------------------------

***Séance du 16 octobre 2023***

L'an deux mil vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A.

**Procurations** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> BRENDLER L.

**OBJET** : Intégration au domaine public – parking rue Victor Hugo

Pour répondre à un besoin de stationnement dans un des périmètres urbains les plus anciens et les plus denses du village, la Municipalité a souhaité aménager, après l'acquisition des terrains, un parking à l'angle des rues V. Hugo et E. Zola.

Dans ce contexte, il y a lieu d'intégrer les parcelles cadastrées section D n° 1031 et D n°1032 dans le domaine public communal, sachant que l'article L.141-3 du code de la voirie routière dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. M. le Maire invite les élus à se prononcer.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Proposer le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section D n°1031 et D n°1032.**



- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 19 octobre 2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Lindsay BRENDLER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication le **20 OCT. 2023**

**20 OCT. 2023**

